



# Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 2 DECEMBRE 2020 – 20H15

Présidence : M. J. Köhli

Le Président ouvre la séance du Conseil communal du 2 décembre 2020 à 20h15 en précisant que cette séance se tient avec l'aval de la Préfecture. Celle-ci, selon les directives en vigueur, impose le port du masque à chacune et chacun, sauf lors d'une prise de parole.

Il demande de procéder à l'appel.

### 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 29 membres sont présents, 7 membres sont excusés et 3 membres sont absents.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

M. J. Köhli souhaite déplacer le point 14 (Nomination d'un.e suppléant.e des commissions AJET et ASCOT) au point 12 (Communications de la Municipalité) et vice-versa. Le Président soumet l'ordre du jour à l'adoption. Il est accepté à mains levées.

### 3. Approbation du procès-verbal du 25 juin 2020

Aucun commentaire n'est formulé à son sujet. Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020 à l'approbation.

**Le procès-verbal du 25 juin 2020 est accepté à l'unanimité, moins une abstention.**

### 4. Communication de la Présidence / assermentation

M. J. Köhli propose aux Conseillers de consulter le préavis n° 5/20, sur lequel figurent deux fautes de frappe, dont une déjà corrigée, en page 5/5. Il s'agit en effet du préavis municipal n° 5/20 et non 4/20.

Le Président adresse ensuite à la famille Barraud et Vieille, au nom du Conseil communal, les condoléances lors du décès de M. François Barraud, ancien membre du Conseil général et de la Municipalité.

Mme Aurélie Comment, dernière suppléante, est assermentée suite au départ de la Commune de M. L. Thévenaz. Elle est félicitée par le Président et les Conseillers par applaudissements. M. J. Köhli la présente en quelques mots : fille du village et petite-fille du doyen de la Commune, M. A. Magnin.

## 5. Préavis municipal n° 5/20, Budget 2021

## 6. **Rapport de la Commission des finances sur le préavis n° 5/20**

Le Président donne la parole à M. D. Noirat qui lit le rapport de la Commission des finances. Celle-ci relève les points suivants :

**Administration générale** - augmentation de CHF 102'349.-- qui s'explique comme suit :

- Adaptation du traitement des Municipaux pour un montant de CHF 22'250.--, due à un accroissement des tâches et en comparaison avec la pratique des autres communes de Terre Sainte ;
- Augmentation de l'effectif du personnel communal par l'engagement d'une secrétaire à un taux de 40 % et d'un employé communal à mi-temps, tout comme une croissance linéaire de 1 % des salaires, afin de remercier les collaborateurs de leur engagement durant la période de pandémie. Le tout représente un accroissement du poste 'Personnel et Assurance de CHF 37'560.-- ;
- CHF 10'000.-- sont prévus pour une étude de transformation des locaux de l'administration communale ;
- Augmentation de 56 % du poste 'Transports publics', soit CHF 40'500.--, due à un accroissement de la participation communale aux déficits des transports publics, au financement des courses expérimentales de la ligne 813 ainsi qu'une baisse des ventes des cartes journalières CFF.

**Finances** - baisse des recettes de CHF 251'908.--, expliquée comme suit :

- Baisse de CHF 175'000.-- de rentrées d'impôts pour les personnes physiques ;
- Augmentation du fonds de péréquation de CHF 31'599.-- ;
- Augmentation de CHF 52'000.-- du poste 'Amortissement du patrimoine administratif' .

**Domaines et bâtiments** : Des travaux de rénovation sont prévus dans le Centre communal tout comme au niveau du préau scolaire, pour un montant de CHF 105'000.--. Les loyers relatifs à l'Auberge ont été réduits de CHF 11'000.--, principalement à cause des mesures sanitaires imposées par la pandémie COVID-19.

**Instruction publique et cultes** : augmentation de CHF 12'283.-- due principalement à l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant l'ASCOT.

**Police** : augmentation de la participation communale à la 'Réforme policière' de CHF 13'395.--.

**Sécurité sociale** : augmentation des coûts liés à l'AJET de CHF 35'800.-- à cause d'une plus grande offre en locaux ainsi qu'un élargissement des heures d'ouverture. Le poste 'Prévoyance sociale' croît de CHF 22'913.--, montant calculé par le Canton.

Le budget communal présente une perte de CHF 1'223'627.--, en nette augmentation par rapport au budget 2020, qui présentait une perte de CHF 771'283.--. La Municipalité explique que les acomptes à verser au Canton, relatifs à la péréquation, la facture sociale et la réforme de la police, calculés sur la base des comptes 2019, sont plus élevés d'environ CHF 540'000.-- que s'ils avaient été calculés sur les recettes fiscales réellement budgétées. Les finances communales pourraient réserver des surprises ces prochaines années, suite aux mesures sanitaires mises en place depuis le mois de

mars, dues à la pandémie COVID-19.

En conclusion, la Commission des finances estime les projections envisagées prudentes et recommande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal n° 5/20 relatif au budget 2021 de la bourse communale.

Le Président remercie M. D. Noirat et ouvre le débat.

M. M. Laroze est surpris par toutes ces augmentations de postes qui ne sont en partie pas maîtrisées, comme par exemple la police et les transports, entre autres. Il pense qu'il y a un décalage entre le secteur privé et public. Les salaires présentent une hausse de 15 % en deux ans. Le Conseiller voudrait que la décision d'une augmentation du point d'impôt soit retardée le plus possible. M. A. Barraud répond, en identifiant deux questions principales. Voilà 15 ans que les budgets sont présentés dans le rouge alors que les comptes restent dans le noir. Les rentrées fiscales des personnes physiques, en comparaison entre septembre 2020 et 2019, restent à priori dans la même fourchette. Les répercussions de diminution de rentrées d'impôts, à cause de la pandémie COVID-19, vont se répercuter éventuellement sur 2020, plus sûrement sur 2021. A ce jour, la trésorerie est plutôt saine. La Municipalité souhaite attendre un premier exercice médiocre pour augmenter le point d'impôt. Quant aux augmentations salariales des employés, les secteurs privé et public ne sont pas comparables. Toute l'équipe en place jusqu'au début de l'année 2020 était d'ores et déjà surchargée. Les collaborateurs sont presque seuls dans leur fonction et en cas d'absence, ne sont pas remplacés. Le service à la population continue à être assuré malgré la pandémie. Le service de nettoyage est opérationnel et répond au mieux à toutes les exigences cantonales, dues aux conditions sanitaires. L'effectif des employés a été à ce jour trop restreint et c'est la raison pour laquelle des personnes supplémentaires ont été engagées.

Mme G. Thévoz pose une question quant à l'emplacement de la bande herbeuse du préau scolaire qui va être refaite. Mme C. Michel répond qu'elle se situe le long de la route cantonale. Celle-ci doit être goudronnée de manière à ce que les écoliers n'y creusent plus de grands trous, se remplissant d'eau de pluie et afin qu'ils ne rentrent plus dans l'école couverts de boue. Ces travaux permettront de réaménager l'espace en plusieurs groupes d'activités, par des marquages distincts au sol. Le préau est très sollicité après l'école par l'UAPE et il est envisagé de sécuriser l'endroit en rehaussant le grillage d'une hauteur de 3 mètres.

Personne ne demandant la parole, M. J. Köhli soumet le préavis n° 5/20 au vote.

**Le préavis n° 5 /20 est accepté par 25 voix pour, 1 voix contre et trois abstentions.**

**7. Préavis municipal n° 6/20, ORPC – Révision des statuts**

**8. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis municipal n° 6/20**

M. Y. Breccolini donne lecture du rapport de la Commission ad hoc. Les membres de la Commission regrettent d'avoir dû se réunir deux ans après la première consultation. Ils regrettent également que M. S. Borella n'ait pas essayé de contacter les membres de la Commission ad hoc pour les informer de la suite du dossier. Ces événements nuisent à la Commission, se trouvant devant le fait accompli et devant rendre un rapport en ne disposant que de peu d'éléments.

En conclusion, afin de rester cohérente et faute d'information, d'élément et de suivi concernant ce dossier, la Commission ad hoc recommande au Conseil communal de refuser le préavis municipal n° 6/20.

M. J. Köhli remercie la Commission ad hoc et donne la parole à la Commission des finances. M. A. Théraulaz lit le rapport de la Commission des finances.

## **9. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 6/20**

M. A. Théraulaz lit le rapport de la Commission des finances. Celle-ci relève qu'à ce jour, l'Organisation Régionale de la Protection Civile de Nyon regroupe 47 communes du district et ses statuts datent du 6 février 2013. Le projet de révision des statuts a été soumis aux commissions consultatives de chaque commune membre, courant 2019. Cette consultation a suscité de nombreuses remarques et questions, dont il a été tenu compte lors de la rédaction finale. Le Conseil intercommunal de l'ORPC a accepté à l'unanimité le préavis de révision des statuts, le 26 août 2020. Ces statuts doivent être approuvés par les Conseils communaux de chaque commune membre. Les points principaux de cette révision sont :

- L'évolution des missions nécessitant l'acquisition d'un nouveau centre d'engagement à Prangins ;
- L'adaptation de la notion de quorum de l'assemblée en le passant de la majorité des  $\frac{3}{4}$  à la majorité absolue ;
- L'ajustement du plafond d'endettement en le portant de CHF 1 à CHF 3 millions.

Les charges et les frais, après déduction des recettes et subventions, sont répartis annuellement entre les communes au prorata de leur nombre d'habitants. La charge annuelle 2019 s'est élevée à CHF 23'432.-- pour notre commune.

En conclusion, la Commission des finances recommande aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 6/20 tel que présenté et d'approuver la révision des statuts de l'ORPC du district de Nyon.

Le Président donne la parole au Municipal présentant le préavis municipal n° 6/20, premier préavis engendrant une recommandation de vote négative. M. S. Borella explique que ce projet date de l'automne 2018. La Commission ad hoc a été convoquée une première fois en décembre 2018. Celle-ci a ensuite transmis une série de questions à la Municipalité, qui l'a fait suivre le 12 décembre 2018 à l'ORCP. Beaucoup de mois se sont écoulés jusqu'à ce que l'ORPC ait récolté les 47 rapports des communes du District. La Municipalité a donc dû attendre jusqu'au printemps 2020 la finalisation de la révision des statuts avec les réponses globales à toutes les questions posées, qui apparaissent dans le préavis soumis au vote. Le dossier a pris, à cause de la pandémie COVID-19, beaucoup de retard, soit 3 à 4 mois en tout. Aucune communication n'a eu lieu entre ces périodes. Le préavis a été adressé à la Municipalité courant septembre 2020. Les absences du personnel administratif communal, pour des raisons de santé, ont retardé la procédure afin de rencontrer la Commission ad hoc. Les membres de la Commission ad hoc et des finances ont été reçus le 5 novembre 2020. Pour la procédure, la Municipalité a approuvé les nouveaux statuts et les Conseils communaux de chaque commune membre doivent se prononcer sur dit préavis. Pour entrer en vigueur, les nouveaux statuts doivent être approuvés par toutes les communes, sans exception.

M. P. Stampfli, n'ayant pas très bien compris le rapport de la Commission ad hoc, demande si les interrogations sont liées aux articles modifiés ou si celles-ci étaient

relatives à d'autres articles du Règlement. M. S. Borella répond que les questions étaient relatives à la modification des statuts. Le Municipal poursuit en expliquant que ce préavis, s'il est accepté, n'engendrera pas de coûts supplémentaires.

M. M. Laroze demande à quelles questions la Municipalité n'a pas répondu. M. S. Borella répond que l'ORPC a regroupé toutes les questions émanant des communes et a décidé d'y répondre globalement. Il a été répondu à toutes les questions.

M. D. Noirat demande quelles seraient les conséquences, en cas de refus du préavis par notre commune. M. S. Borella explique que toutes les communes doivent l'accepter, sans quoi le processus sera bloqué. Le Municipal ne connaît pas les conséquences en détail.

M. P. Stampfli intervient en lisant l'article 40 : 'les préavis déposés doivent être acceptés par 90 % des communes'. M. A. Barraud explique que cet article figure dans les nouveaux statuts. Actuellement, il est nécessaire que l'unanimité des communes accepte ces nouveaux statuts. Le Syndic rappelle les trois étapes : a) une commission ad hoc consultative - b) un vote du Conseil intercommunal - c) l'acceptation de l'unanimité des communes.

M. Y. Breccolini explique que notre commune ne comptant que deux voix, même en cas de refus, la procédure suivrait son cours. D'autre part, la principale question qui paraissait très importante aux yeux de la Commission ad hoc, concernait la modification du plafond d'endettement. M. S. Borella répond que l'augmentation du plafond d'endettement est motivée par les projets de rénovation du bâtiment de Prangins, propriété de l'ORPC du district de Nyon.

M. P. Stampfli demande quel est le montant du plafond d'endettement de la Commune, en ajoutant qu'un plafond d'endettement de 3 millions, en comparaison au nombre d'habitants du District, est très bas. M. A. Barraud répond qu'il est fixé à CHF 12 millions et pense que le risque du plafond d'endettement n'est pas le critère.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet le préavis n° 6/20 au vote.

**Le préavis municipal n° 6/20 est accepté par 25 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.**

**10. Préavis municipal n° 7/20, Vente de la moitié de la parcelle 92 en copropriété, sise sur la commune de Bogis-Bossey (ancienne STEP intercommunale)**

**11. Rapport de la Commission des finances sur le préavis n° 7/20**

M. C. Cela lit le rapport de la Commission des finances. Celle-ci relève que la parcelle, initialement achetée en 1974 au prix de CHF 12'536.--, dont 50 % à la charge de notre commune, n'est plus exploitable depuis la mise en service de la STEP intercommunale de Terre Sainte et environs. La Municipalité s'est accordée avec l'exécutif de Bogis-Bossey sur un prix de vente de CHF 4'000.--.

En conclusion, la Commission des finances recommande aux membres du Conseil communal d'autoriser la Municipalité à signer, avec la commune de Bogis-Bossey, l'acte de vente de la moitié en copropriété de la parcelle 92, sise sur la commune de Bogis-Bossey, pour la somme de CHF 4'000.--.

Le Président remercie M. C. Cela et ouvre le débat.

M. M. Laroze demande qui supportera les frais de vente. M. A. Barraud répond que ces frais seront à la charge de l'acheteur.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet le préavis n° 7/20 au vote.

**Le préavis municipal n° 7/20 est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.**

## **12. Nomination d'un.e suppléant.e des commissions AJET et ASCOT**

AJET : Mlle A. Barraud est proposée en tant que membre et non suppléante. Elle est élue par applaudissements.

ASCOT : M. M. Laroze est volontaire en tant que 2<sup>ème</sup> membre suppléant. Il est élu par acclamations.

## **13. Rapport des délégué(e)s des Commissions fixes**

**M. F. Bouvier rend compte de la dernière réunion de l'Ajet :**

- a) La rentrée d'août 2020 s'est déroulée à satisfaction ;
- b) Les places d'accueil dans chaque commune sont en nombre suffisant ;
- c) Durant la période de confinement au printemps dernier, l'entier des structures a été fermé. Le personnel a été mis en RHT (réduction horaire de travail) et aucune facturation n'a été effectuée. Une aide financière de l'Etat va couvrir 67 % des pertes ;
- d) Les travaux d'agrandissement de la crèche Les Coppalines débuteront dans le courant du mois de janvier 2021 ;
- e) La nouvelle grille tarifaire va être publiée l'année prochaine, suite à la demande de la LAJE (loi sur l'accueil de jour des enfants) ;
- f) La constitution de la nouvelle association (fusion AJET/ASCOT) évolue positivement. Les 9 communes membres ont donné leur accord. L'objectif final consiste à ce qu'elle soit opérationnelle pour le printemps 2022.
- g) Tous les préavis ont été acceptés, y compris le budget 2021.

M. A. Barraud intervient en précisant que la fusion AJET et ASCOT n'est de loin pas entérinée. Suite à une présentation du projet donnée par le Comité de Direction, il est vrai que l'accord de principe a été donné par les 9 communes.

**M. I. Vieille Barraud donne un compte-rendu de la dernière séance de l'Ascot :**

- a) Cette année exceptionnelle a vu toutes les manifestations annulées ! Seul les promotions des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> années ont été maintenues, avec des arrangements respectant les contraintes sanitaires dues à la pandémie COVID-19 ;
- b) Un budget est prévu pour les sorties 2020-2021, mais elles ont été, pour le moment, toutes annulées. Certaines sorties pédagogiques d'une durée d'un jour sont toutefois encore prévues ;
- c) La ludothèque a déménagé dans les locaux des Rojalets, évitant ainsi le versement d'un loyer (à l'origine d'un montant de CHF 46'650.--) ;
- d) Début août 2020, le nombre d'élèves de l'ASCOT s'élevait à 1940 ;
- e) Un organisme a été mandaté pour effectuer une étude relative à l'évolution démographique en Terre Sainte. Celle-ci a relevé que 12 classes supplémentaires

seraient nécessaires d'ici 2035. Par ailleurs, une réorganisation des sites des classes primaires a également été étudiée ;

- f) Le projet LIFT, mis en place depuis 2013, permet à des élèves dès la 9<sup>ème</sup> année, d'effectuer des stages quelques heures par semaine dans les entreprises englobées dans ce projet, afin de revaloriser l'importance des apprentissages. Il est compté 22 entreprises participantes et 32 élèves, à ce jour, ont été bénéficiaires du projet ;
- g) Le budget a été accepté.

#### **M. B. Vanderstraeten rend compte de la dernière réunion des SITSE :**

Tous les préavis ont été acceptés à l'unanimité.

- a) Fonctionnement des SITSE
  - **Préavis 207/2020 et 211/2020** concernant les comptes 2019 et le budget 2021 ;
- b) But principal épuration
  - **Préavis 212/2020** : demande de crédit de CHF 287'000.-- pour le remplacement et diverses modifications de la STAP de Commugny ;
- c) 1<sup>er</sup> but optionnel – distribution de l'eau potable
  - **Préavis 208/2020** : projet Ecoles Bleues au Népal (renouvellement du soutien financier), à hauteur de CHF 19'200 ;
  - **Préavis 209/2020** : remplacement d'une conduite d'eau sous pression sur l'Avenue de Péguey à la hauteur de Chavannes Centre, à hauteur de CHF 71'000.-- ;
  - **Préavis 213/2020** : renforcement du réseau d'eau potable au Chemin des Uttins à Bogis-Bossey, à hauteur de CHF 80'000.-- ;
  - **Préavis 214/2020** : remplacement d'une conduite d'eau sous pression au Chemin des Chapelles à Founex, à hauteur de CHF 167'000.-- ;
  - **Préavis 215/2020** : remplacement d'une conduite d'eau sous pression sur la Route Suisse RC1 (traversée du bourg de Coppet), à hauteur de CHF 490'000.--.
- d) 2<sup>ème</sup> but optionnel – collecteurs EC/EU
  - **Préavis 210/2020** : reconstruction de la STAP de Chavannes Centre et optimisation du raccordement des eaux usées du centre commercial et du quartier des Champs Blancs, à hauteur de CHF 1'170'000.-- ;
  - **Préavis 216/2020** : mise aux normes du réseau de collecteurs au Chemin de la Crota à Mies, à hauteur de CHF 155'000.-- ;
  - **Préavis 217/2020** : réfection et remise au niveau situé sous la Route Suisse (traversée du bourg de Coppet, à hauteur de CHF 87'000.--.

#### **M. P. Stampfli donne les informations suivantes quant aux réunions de Région de Nyon comme suit :**

Lors de la réunion du 24 septembre 2020, le Conseil intercommunal a :

- a) Adopté les comptes 2019 ;
- b) Accepté le rapport de gestion 2019 ;
- c) Accepté une modification pour la reconduction du DISREN 2020 – 2025 ;
- d) Octroyé un prêt à la SOFREN (Société foncière de la région nyonnaise) de CHF 850'000.-- pour l'acquisition du bâtiment de la Grand-Rue 24 (locaux de Région de Nyon et appartements) ;
- e) Accepté un crédit de CHF 80'000.-- pour l'étude régionale de la planification des parkings d'échange ;
- f) Octroyé un crédit de CHF 100'000.-- pour la transition écologique 2020 – 2022 ;
- g) Accepté un crédit de CHF 200'000.-- pour établir un système de gestion des zones d'activités du District (les communes non membres participeront aux frais au prorata de leurs habitants) ;
- h) Accepté le postulat F. Costiou 'Pour une démocratie accrue dans l'utilisation des

taxes de séjour'.

#### **14. Communications de la Municipalité**

M. A. Barraud fait part de plusieurs informations, relatives :

- a) Au sondage de la navette en Terre Sainte. La Municipalité est en discussion avec Région de Nyon pour la mise au point d'un questionnaire. La séance prévue est repoussée d'ici à ce que les conditions sanitaires puissent permettre une rencontre ;
- b) À la chicane de la Route de Divonne. Le Syndic s'engage à traiter ce point dans les meilleurs délais afin de connaître la position du Canton ;
- c) Au réseau postal : deux personnes en charge du développement du réseau postal, rencontrées par une délégation municipale des deux communes, ont assuré que l'épicerie postale est viable et que son matériel va être modernisé d'ici l'été 2021, permettant un élargissement des prestations proposées par la Poste au sein de dite épicerie ;
- d) À SOS Communes : une initiative cantonale vient d'être lancée à propos de la reprise par le Canton des dépenses sociales, sous l'impulsion de deux députés du District : Mme J. Byrne-Garelli et M. P.-A. Romanens. Actuellement, les communes supportent environ 46 % de cette charge. Cette initiative demande la reprise totale de la facture sociale par le Canton, moyennant une bascule de 15 points d'impôts. Le service juridique du Canton a d'ores et déjà indiqué que les communes et leur exécutif ne pouvaient pas financer directement le comité de soutien. L'AdCV est très active pour défendre cette initiative. Si celle-ci n'arrivait éventuellement pas au stade de votation populaire, elle pourrait influencer le Grand Conseil et faire comprendre aux députés que la situation actuelle force certaines communes à des hausses d'impôt communal massives, ce qui peut présenter des répercussions sur la stabilité de gros contribuables et entraîner des conséquences quant à la fiscalité globale du Canton. Le Syndic informe qu'un dossier de présentation peut être transmis à toutes personnes intéressées par cette initiative et notamment, par la recherche de signatures dès que la date de la récolte sera fixée (courant janvier 2021).
- e) Aux élections communales du printemps 2021 : La liste de la Municipalité sortante n'est pas encore bouclée. La Municipalité va s'entretenir avec le seul candidat déclaré quelques jours après la séance du Conseil communal. Les Municipaux sont prêts à rencontrer toutes personnes intéressées à les rejoindre.

M. S. Borella explique que la participation, en faveur de nos administrés, aux abonnements annuels des transports publics va doubler à partir de l'année prochaine. Elle passera donc de CHF 100.-- à CHF 200.--. Le Municipal enchaîne en informant que la patinoire de Coppet va ouvrir le week-end prochain, soit le 3 décembre 2020.

#### **15. Propositions individuelles**

Mme F. Wermeille informe que le Noël des enfants n'aura pas lieu cette année. Le brûler des sapins est encore en suspens. Le Président félicite les membres de la Société de Développement pour les décorations de Noël installées au sein de notre village.

M. B. Schopfer intervient quant aux projets immobiliers sur le Chemin du Collège et demande si un trottoir va y être construit. M. A. Barraud répond par l'affirmative, en précisant que cet aménagement est prévu aux abords de la nouvelle construction. Une étude est projetée pour le long du Chemin du Collège.

Mme G. Thévoz demande si une date a été fixée pour la réouverture du greffe. Le Syndic répond par la négative.

M. P. Stampfli remercie la Municipalité d'avoir fait évacuer l'entrepôt qui était situé le long de l'autoroute. M. B. Schopfer demande si l'évacuation est liée à la construction future du mur anti bruit. M. A. Barraud répond par la négative, même si les travaux seront effectivement plus aisés pour la construction du mur anti bruit.

M. B. Schopfer demande si un tout ménage va être envoyé aux propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les excréments. M. S. Borella précise que notre règlement demande à ce que chaque chien soit tenu en laisse sur l'entier du territoire communal. La surveillance est difficile et les propriétaires de chiens sont très indulgents envers leur animal. Un article va être rédigé à ce sujet dans le Chavannus.

M. J. Köhli explique qu'une séance d'informations a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre dernier quant aux élections communales du printemps prochain. Comme la liste des Conseillères et Conseillers n'est pas complète, le Président encourage chaque volontaire à venir s'inscrire.

Le Syndic remercie pour la confiance, le bon climat régnant entre le Conseil, les différentes commissions et la Municipalité. M. A. Barraud recommande chacune et chacun de respecter scrupuleusement les gestes barrière quant à la pandémie de la COVID-19. Il souhaite de joyeuses fêtes de Noël ainsi qu'une heureuse nouvelle année à venir.

Le Président informe, afin de remercier chaque Conseillère et Conseiller, qu'un coffret de deux bouteilles de vin leur est offert. Il remercie chacun pour sa présence et son dévouement.

Le Président lève la séance à 21h40.



Le Président  
Jacques KÖHLI



La Secrétaire  
Susanne BARRAUD

Au vu de la situation, la salle communale a été aménagée en fonction de la crise sanitaire actuelle, les chaises installées selon les règles de distanciation sociale. A l'entrée de la salle, des masques et du gel désinfectant ont été mis à la disposition des conseillères et conseillers.

Le Président a demandé de respecter les distances sociales lors de l'arrivée et du départ des conseillers. Pour la santé et la sécurité de tous, il a recommandé de ne pas effectuer des poignées de mains et aucun contact physique entre les participants. Aucune collation n'a été servie sur place.

Chavannes-de-Bogis, décembre 2020